

**portant tableau annuel d'avancement de grade - Année 2025**

**Cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux  
pour l'accès au grade de adjoint administratif territorial principal de 2ème  
classe de Mme BONY Christelle**

**Le Maire de BESSE ET ST ANASTAISE,**

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu le décret n°2006-1690 du 22/12/2006, portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux ;

Vu la délibération n°118-07-2013 du 25 juillet 2013 relative à la détermination des « ratios-promouvables » ;

Vu l'arrêté n° 144-10-2021 portant sur les Lignes Directrices de Gestion à compter du 18 octobre 2021;

Considérant que les nominations sont prononcées dans l'ordre du tableau, au cours de la période de validité qui ne peut excéder le 31 décembre de l'année en cours ;

**Arrête :**

**Article 1 :**

**Tableau annuel d'avancement de grade**

Agent	Grade actuel	Grade proposé	Ordre de priorité	Examen professionnel ou ancienneté
Mme BONY Christelle	adjoint administratif territorial	adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	1	

**Total des agents promouvables : 1**

Nombres d'hommes : 0

Nombre de femmes : 1

**Total des agents inscrits sur le tableau annuel : 1**

Nombres d'hommes : 0

Nombre de femmes : 1

**Article 2 :**

La co-directrice des services est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera affiché et communiqué au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme aux fins de publicité.

Fait à BESSE-ET-SAINT-ANASTAISE, le 10 avril 2025

**Le Maire,  
Lionel GAY**

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la présente publicité, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand ou par l'application Télerecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Publié par affichage le :



portant tableau annuel d'avancement de grade - Année 2025

Cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux

pour l'accès au grade de adjoint technique territorial principal de 1ère classe

Le Maire de BESSE ET ST ANASTAISE,

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu le décret n°2006-1691 du 22/12/2006, portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux ;

Vu la délibération n°118-07-2013 du 25 juillet 2013 relative à la détermination des « ratios-promouvables » ;

Vu l'arrêté n°.144-10-2021 portant sur les Lignes Directrices de Gestion à compter du 18 octobre 2021 ;

Considérant que les nominations sont prononcées dans l'ordre du tableau, au cours de la période de validité qui ne peut excéder le 31 décembre de l'année en cours ;

**Arrête :**

**Article 1 :**

Tableau annuel d'avancement de grade

Agent	Grade actuel	Grade proposé	Ordre de priorité	Examen professionnel ou ancienneté
Mme CHAUVEAU Annie	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	2	

Total des agents promouvables : 1

Nombres d'hommes : 0

Nombre de femmes : 1

Total des agents inscrits sur le tableau annuel : 1

Nombres d'hommes : 0

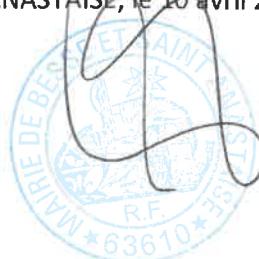
Nombre de femmes : 1

**Article 2 :**

La Co-directrice des services est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera affiché et communiqué au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme aux fins de publicité.

Fait à BESSE-ET-SAINT-ANASTAISE, le 10 avril 2025

Le Maire,  
Lionel GAY



Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la présente publicité, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand ou par l'application Télerecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Publié par affichage le :

**Arrêté n°2025-006**

**Folio 7**

**portant tableau annuel d'avancement de grade - Année 2025  
Cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux  
pour l'accès au grade de adjoint technique territorial principal de 2ème classe**

**Le Maire de BESSE ET ST ANASTAISE,**

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu le décret n°2006-1691 du 22/12/2006, portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux ;

Vu la délibération n°118-07-2013 du 25 juillet 2013 relative à la détermination des « ratios-promouvables » ;

Vu l'arrêté n° 144-10-2021 portant sur les Lignes Directrices de Gestion à compter du 18 octobre 2021;

Considérant que les nominations sont prononcées dans l'ordre du tableau, au cours de la période de validité qui ne peut excéder le 31 décembre de l'année en cours ;

**Arrête :**

**Article 1 :**

Tableau annuel d'avancement de grade

Agent	Grade actuel	Grade proposé	Ordre de priorité	Examen professionnel ou ancienneté
M. CHAFER Cyril	adjoint technique territorial	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	1	

Total des agents promouvables : 1

Nombres d'hommes : 1

Nombre de femmes : 0

Total des agents inscrits sur le tableau annuel : 1

Nombres d'hommes : 1

Nombre de femmes : 0

**Article 2 :**

La Co-directrice des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera affiché et communiqué au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme aux fins de publicité.

Fait à BESSE-ET-SAINT-ANASTAISE, le 10 avril 2025

**Le Maire,  
Lionel GAY**

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la présente publicité, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand ou par l'application Télerecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

